

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 - 23

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Pouvoir : 1
Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1er SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2025

PRESENTS : ARMANET Pascal, BAGUET GALLON Yoan, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DI PONIO Caroline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PENET Eliane, PERRIN Alain.

EXCUSÉS : VACHER Roselyne

ABSENT : CHAPELIER Gilles

POUVOIRS : THEVENON Jean-Marie donne pouvoir à GONNET Martial

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Madame BRISON Sophie, 1^{ère} adjointe, rappelle que le tarif comprend :

- une participation au coût du repas facturé par le traiteur,
- une heure et vingt minutes de garderie de 11 h 30 à 13 h 20.

Madame BRISON rappelle que le traiteur a appliqué une augmentation sur les tarifs 2024/2025 et que la commune a réalisé un ajustement des tarifs.

Il n'y a pas de courrier reçu de la part du traiteur pour une augmentation des tarifs à ce jour.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs 2024/2025.

Les tarifs 2025/2026 seront donc les suivants :

1h20 d'accueil périscolaire + repas	Tarif Commune	Tarif enfant extérieur à la commune : Arrondi	PANIER REPAS fourni par la famille Tarif commune PAI (Projet d'accueil Individualisé)	PANIER REPAS Tarif enfant extérieur à la commune PAI (Projet d'accueil Individualisé)
QF < 750€ :	4.88 € (3.17€ + 1.71€)	5.37 €	2.45 €	2.70 €
QF 751-1200 € :	5.43€ (3.71€ + 1.72€)	5.97 €	2.60 €	2.86 €
QF > 1200 € :	5.92€ (4.19€ + 1.73€)	6.51 €	2.73 €	3.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **FIXER** le prix du repas à compter du 1^{er} Septembre 2025 à :

1h20 d'accueil périscolaire + repas	Tarif Commune	Tarif enfant extérieur à la commune : Arrondi	PANIER REPAS fourni par la famille Tarif commune PAI (Projet d'accueil Individualisé)	PANIER REPAS Tarif enfant extérieur à la commune PAI (Projet d'accueil Individualisé)
QF < 750€ :	4.88 € (3.17€ + 1.71€)	5.37 €	2.45 €	2.70 €
QF 751-1200 € :	5.43€ (3.71€ + 1.72€)	5.97 €	2.60 €	2.86 €
QF > 1200 € :	5.92€ (4.19€ + 1.73€)	6.51 €	2.73 €	3.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,
Le 11 juillet 2025

La secrétaire de séance,
DURANTON Isabelle



Le Maire,
ARMANET Pascal

